



Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 novembre 2009

PRESIDENT : Monsieur François de Mazières

Sont présents : M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI (pouvoir de Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA), M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE (pouvoir de M. Hervé HOCQUARD), Mme Martine ARNAL, M. Jean-Philippe MALLE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Guy-François PARMENTIER (représentant M. Jean Roch GAILLET), Mme Dominique CONORT, M. Pierre-Yves STUCKI (représentant M. Jean-Jacques LASSERRE), M. Kamel EL FEDIL, M. Gilles CURTI (pouvoir de M. Ludovic JAMET), M. Philippe LEQUAIN, M. Jean Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Edmond GRONDIN, M. Etienne ERASIMUS, M. Christophe BOLLENGIER (pouvoir de M. Olivier FRAUDEAU), M. Arnaud MERCIER, Mme Magali ORDAS, M. Roland de HEAULME, M. Jean-Michel ISSAKIDIS.

Absents excusés :

M. Hervé HOCQUARD pouvoir à M. Christian JOUANE,
M. Jean-Jacques LASSERRE représenté par M. Pierre-Yves STUCKI,
M. Jean Roch GAILLET représenté par M. Guy-François PARMENTIER,
M. Ludovic JAMET pouvoir à M. Gilles CURTI,
Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA pouvoir à M. Patrick CONFETTI,
M. Olivier FRAUDEAU pouvoir à M. Christophe BOLLENGIER.

Secrétaire de séance : Monsieur Kamel EL FEDIL

Date de convocation : 12 novembre 2009

Date d'affichage de la convocation : 17 novembre 2009

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de membres présents : 29

N° de l'ordre du jour :

2009.11.11 : Décision modificative n°2

□ **M. Jean-Marc LE RUDULIER, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-11, L 2311-1 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 ;

Vu la délibération n° 2009-02-01 du Conseil Communautaire du 03 février 2009 approuvant le Budget Primitif 2009

Vu la délibération n° 2009-06-01 du Conseil Communautaire du 23 juin 2009 approuvant la décision modificative n°1

Considérant la nécessité de procéder à certaines modifications budgétaires telles qu'elles figurent au tableau ci-après ;

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Le conseil communautaire :

- 1) décide de modifier les crédits de dépenses et de recettes du budget 2009,
- 2) vote la décision modificative n°2 telle qu'elle suit :

Décision Modificative n°2 du budget 2009

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
Chapitre	Article	Fonction	Gestion.	Libellé	Dépenses	Recettes	Commentaires
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT					0,00 €		
TOTAL SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					0,00 €		
Chapitre 011					6 000,00 €		
011	6281	70	HAB	Concours divers	-6 000,00 €		Ajustement budgétaire lié à la subvention de fonctionnement attribuée à ADIL 78
Chapitre 65					17 000,00 €		
65	6574	70	HAB	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	6 000,00 €		Subvention de fonctionnement attribuée à ADIL 78
65	6574	20	FIN	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	11 000,00 €		Subvention de fonctionnement attribuée à l'association "Les amis du Grand Parc de Versailles" pour financer l'exposition artistique des œuvres de Thierry Bosquet (encadrement des œuvres et conception de l'exposition)
Chapitre 67					58 800,00 €		
67	678	812	ENV	Autres charges exceptionnelles	58 800,00 €		Indemnisation des communes de Buc, Les loges en Josas et Saint Cyr L'école, prévue respectivement pour 3 472,78€, 1 576,05€ et 53 717,09€, liée à la cession à tort de leurs bacs de collecte sélective
Chapitre 022					-69 800,00 €		
022	022	01	FIN	Dépenses imprévues	-69 800,00 €		Equilibre de la décision modificative

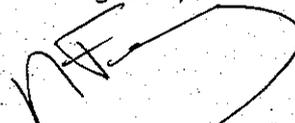
Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 29

Suffrages exprimés : 33 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
par délégation,



Alain FAUVEAU
Directeur Général des Services

